

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18121492

24 MAR 2018

TRIBUNAL DE COMMERCE
DU BRABANT WALLON

Greffier

N° d'entreprise : **0402 138 937**

Dénomination

(en entier) : **Pierre Grandjean**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SPRL**

Adresse complète du siège : **rue des vergers 1 1340 Ottignies**

Objet de l'acte : Modification de la gérance et déménagement

Compte Rendu de l'Assemblée générale du 08 mars 2018

L'assemblée s'est réunie à 19h.

Tous les actionnaires sont présents

1) Bilan et résultats - décharge aux administrateurs et gérance

Le gérant donne lecture du bilan et des comptes de résultats arrêtés au 31/12/2017

Le bénéfice de l'exercice 2017 de 1453,74 est imputé à la perte reportée afin de diminuer celle-ci et de l'amener au montant de 3908,69 euros.

Aucune objection n'est soulevée, le bilan est approuvé et décharge est donnée aux administrateurs.

2) Changement de siège social et gérance

Vu le retour des documents de changement de gérance, le gérant Dominique Grandjean demande à l'AG d'être déchargé de sa mission de gérance à dater du 01/08/2018.

L'AG accepte la démission de Monsieur Dominique Grandjean en tant que gérant à titre gratuit de la SPRL PIERRE GRANDJEAN.

L'AG confirme la désignation de Martine Godinne comme Administrateur -Gérant à titre gratuit de la SPRL. Vu le parcours professionnel comme Directrice des services extérieurs de l'ADEPS (Personnel, budget, compta, ...), l'AG considère que ce parcours est suffisant pour s'occuper de la gérance de la société.

En attendant le changement au niveau du tribunal de commerce, Monsieur Harold Grandjean assurera la co-gérance de la SPRL avec Madame Godinne.

L'AG décide également de changer le siège social et de l'établir à : Champ de Reux, 4 à 5500 Dinant.

L'AG décide de charger Harold Grandjean de réaliser les démarches administratives au guichet d'entreprise de l'UCM et au tribunal de commerce afin de faire procéder au changement.

La séance est levée à 20h00.

Ottignies le 30 mars 2018

Pour l'assemblée générale, le rapporteur :

Harold Grandjean

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/08/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)